

**Commission consultative des services publics locaux
Désignation d'un nouveau conseiller municipal en remplacement
de M. Christian LAPENA**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 31*

LE 27 MAI DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mai 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 10), M. François LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 21), M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n° 32), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°2), M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°2), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 2.1), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 2.1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BREBION Bernard à M. ELOY Frédéric (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Hugues Falaize, Adjoint au Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Dieppe a, par délibération n° 4.1 en date du 30 avril 2008, procédé à la création d'une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elle confie à un tiers par délégation de service public ou qu'elle exploite en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le Maire ou son représentant comprend :

- 8 conseillers municipaux qui ont été désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :
M. Hugues Falaize, Mme Patricia Farge, M. Christian Lapéna, M. Bernard Brebion, M. Lucien Lecanu, M. Thierry Levasseur, M. Jean Claude Chauvière et M. Jean Bazin
- et 8 représentants d'associations locales nommés par le Conseil Municipal : *M. Christian Avril, M. Didier Marchand, M. Stéphane Combot, M. Jean Claude Pesquet, M. François Caille, M. Stéphane Beaumont, M. Sébastien Léger, M. François Pinot.*

Cette commission est notamment chargée d'examiner, chaque année, les rapports produits par les délégataires de service public, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation ou de traitement des déchets ménagers ainsi que le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière

En outre, elle doit être consultée pour avis par l'assemblée délibérante, avant toute décision, sur tout projet de délégation de service public ou de partenariat et tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de M. Christian Lapéna,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder à la désignation d'un nouveau conseiller municipal par un vote à main levée.

Puis le Conseil Municipal, par :

☞ 31 voix « pour » (groupe des élus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A Venir, groupe des élus Verts),

☞ **1 abstention « M. Jean-Claude CHAUVIERE – Conseiller indépendant,**

☞ **Le groupe « Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote,**

- désigne Mme Françoise COTTARD pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics locaux en remplacement de M. Christian LAPENA,
- de charger, par délégation, M. le Maire ou son représentant, de saisir pour avis la commission des projets de délégation de service public ou de partenariat et de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,

Cette saisine de la commission consultative des services publics locaux sera opérée par convocation écrite, dans des délais permettant à l'assemblée délibérante de connaître l'avis de cette instance avant toute prise de décision.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.